

PARIS&CO



**Métropole
du Grand Paris**

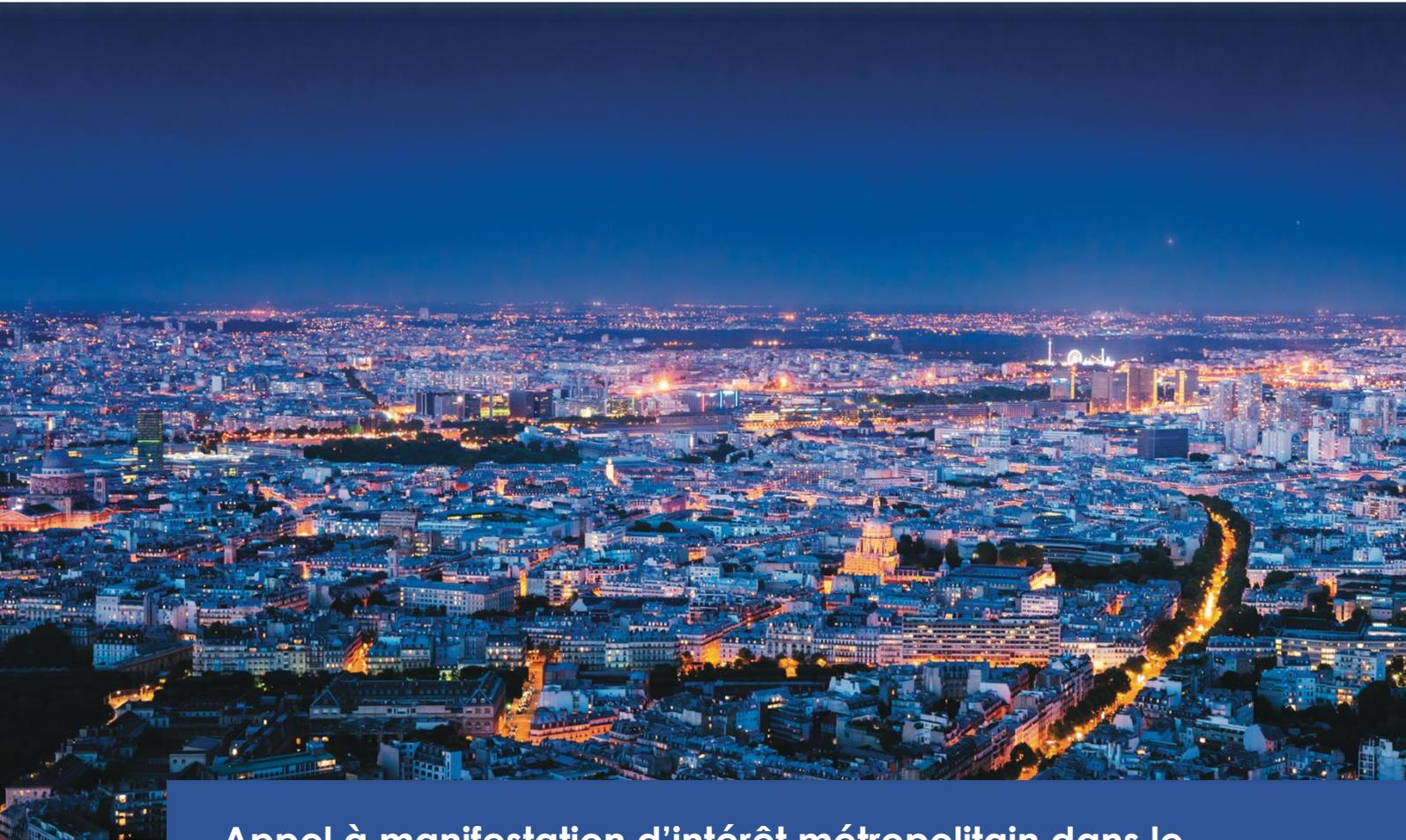
PARIS

**BANQUE des
TERRITOIRES**



**CHOOSE
PARIS
REGION**

**L'INSTITUT
PARIS
REGION**



**Appel à manifestation d'intérêt métropolitain dans le
cadre du déploiement des Quartiers métropolitains
d'innovation – 2^{ème} promotion**

-

Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

La Métropole du Grand Paris cherche à développer et à diffuser l'innovation au sein des communes métropolitaines, afin de répondre aux grands enjeux des transitions de la zone urbaine dense, et en premier lieu la transition climatique. A travers le programme « Innover dans la Ville », la Métropole accompagne les communes dans le développement de projets innovants répondants à ces enjeux de transitions.

Paris&Co est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole. L'association fédère un écosystème d'acteurs publics et privés autour des enjeux de la ville durable et incube plus de 500 start-ups par an. Elle constitue ainsi le premier réseau de plateformes d'innovation et d'incubateurs en Europe.

Avec sa plateforme d'innovation urbaine, Paris&Co apporte des réponses concrètes aux nécessaires transitions du monde urbain et accélère le passage à l'action, la co-construction entre acteurs et le déploiement de solutions.

Dans cette optique, Paris&Co a notamment lancé le programme Quartiers d'innovation urbaine en 2018. Ce programme vise à expérimenter en conditions réelles des solutions innovantes au service de la ville sur différentes thématiques : mobilité, gestion des déchets, qualité de vie, gestion citoyenne, etc. Il rejoint les objectifs portés par la Métropole du Grand Paris en matière d'innovation, en tendant à créer dans la ville un terreau fertile à l'expérimentation et au test de solutions nouvelles aux grands enjeux urbains.

En 2022, la Métropole du Grand Paris et Paris&Co ont souhaité étendre cette dynamique de Quartiers d'innovation à l'échelle métropolitaine. Le nouveau programme Quartiers métropolitains d'innovation a ainsi vu le jour, avec le soutien de partenaires clés portant également cet impératif d'innovation au cœur des territoires : Choose Paris Région, la Banque des Territoires et l'Institut Paris Région.

Véritable levier de développement économique et d'accélération de la transition écologique, le programme contribue à lancer des projets innovants sur des secteurs à enjeux et à diffuser une culture de l'expérimentation à l'échelle métropolitaine. Les projets testés sont concentrés à l'échelle d'un quartier d'accueil qui devra illustrer la diversité des enjeux urbains et durables auxquels les collectivités sont confrontées. A terme, l'objectif du programme est de déployer les expériences dont l'impact mesuré est le plus prometteur à grande échelle, le plus largement possible sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le programme Quartiers Métropolitains d'Innovation s'adresse donc aux communes de la Métropole du Grand Paris souhaitant expérimenter sur leur territoire des solutions innovantes au profit de leurs citoyens.

En complément des deux quartiers actifs sur le territoire parisiens, la première promotion du programme Quartiers métropolitains d'innovation a accueilli quatre communes métropolitaines - Aulnay-sous-Bois, Meudon, Noisy-le-Grand et Sceaux - à partir du mois de mars 2023.

Un appel à expérimenter destiné à recruter des porteurs de solutions innovantes a été lancé entre avril et mai 2023, permettant à l'issue d'un jury réunissant partenaires et communes de sélectionner 30 projets d'expérimentation. Avec +52% de dossiers par rapport aux appels à candidatures parisiens et près de 21% de candidats internationaux, cet AAP a connu un succès

sans précédent et souligne l'attractivité de la Métropole sur le sol français comme à l'international. Répartis équitablement entre les quatre communes en fonction notamment de leurs thématiques prioritaires, ces solutions seront déployées entre septembre 2023 et décembre 2024 sur les territoires.

Face au succès du programme, la Métropole du Grand Paris et Paris&Co souhaitent renouveler la démarche et accueillir une deuxième promotion de 4 communes au maximum.

La Banque des Territoires continuera à apporter son expertise dans le cadre du déploiement du programme Quartiers métropolitains d'innovations. Lors du Conseil Métropolitain du 12 février 2021, la Métropole du Grand Paris et la Banque des Territoires ont signé une convention de partenariat triennal. L'implication de la Banque des Territoires dans le programme s'inscrit pleinement dans les objectifs mentionnés par la convention.

De même, l'association Choose Paris Region apportera son soutien et expertise pour le sourcing et l'accompagnement des entreprises étrangères.

Enfin, l'Institut Paris Région contribuera notamment à la réalisation de diagnostics sensibles sur les quartiers d'innovation permettant de mieux identifier les problématiques auxquelles sont confrontées les communes et ainsi de sourcer les solutions les plus adéquates.

1. Description des Quartiers métropolitains d'innovation

Dans le cadre du programme Quartiers métropolitains d'innovation, Paris&Co propose d'identifier et de mobiliser des expérimentateurs (start-up, une entreprise, une association, etc.) désireux de tester leur solution pour une durée de 18 mois sur des communes de la Métropole du Grand Paris.

Au sein d'une commune, **un quartier d'innovation regroupe un ou plusieurs lieu(x) d'expérimentation permettant de tester en condition réelle des solutions innovantes**, déjà conçues, mais non-commercialisées dans un milieu urbain à fort enjeu.

Chaque quartier d'innovation regroupe plusieurs secteurs à enjeux caractérisés par un ou plusieurs défis urbains, tels que :

- Un quartier de gare,
- Une zone pavillonnaire,
- Un port,
- Une zone logistique,
- Une zone commerciale,
- Une enclave (Ex : hôpital, parc, etc.)

Chacun de ces secteurs à enjeux devra être propice à l'accueil de projets d'expérimentation.

Dans sa candidature, **une commune pourra proposer jusqu'à 2 secteurs à enjeux** localisés sur son territoire. Elle devra indiquer, pour chacun des secteurs proposés, les **défis urbains prioritaires** qu'elle identifie, parmi lesquels on retrouve notamment :

1. *Espaces publics et services urbains*
2. *Adaptation au changement climatique*
3. *Flux, mobilités et logistique*
4. *Animation locale et commerces*

5. *Renouvellement urbain et chantiers*
 6. *Habitat et transformation des usages*
 7. *Economie circulaire*
 8. *Renouvellement urbain et chantiers*
 9. *Sport en ville*
- Etc.

L'objectif du programme étant d'étudier l'adéquation des solutions innovantes aux problématiques des utilisateurs et des communes, la répartition des expérimentations entre les territoires prendra en compte les thématiques ciblées par chacune des communes.

Ainsi, la première édition du programme a permis d'identifier **30 solutions innovantes** qui seront déployées dès septembre 2023 dans les communes métropolitaines. Parmi celles-ci, on peut citer :

- **Purple Alternative Surface** : Solution de lutte contre l'imperméabilisation des sols, qui vise à utiliser des déchets plastiques comme matière première pour fabriquer un revêtement de sol perméable et adapté aux usages urbains.
Lieu de déploiement : Aulnay-sous-Bois, thématique « Espaces publics »
- **Ficha** : Expérimentation d'un capteur posé sur une benne à ordures capable de caractériser 21 types de déchets, incitant au meilleur geste de tri grâce à de la gratification.
Lieu de déploiement : Meudon, thématique « Economie circulaire »
- **Ecoflow** : Outil d'aide à la décision fonctionnant sur la base de capteurs de polluants et d'un hyperviseur pour rendre accessibles aux décideurs des informations clés améliorer la qualité de vie en zone urbaine dense
Lieu de déploiement : Noisy-le-Grand, thématique « Mobilités, logistique »
- **Source Urbaine** : Expérimentation du prototype de Jardin de Pluie Urbain comme solution de végétalisation autonome en ville afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains.
Lieu de déploiement : Sceaux, thématique « Adaptation au changement climatique »

Une fois les communes lauréates désignées et connues, Paris&Co sera chargé de les accompagner dans la définition plus fine de leur quartier d'innovation. La totalité ou seulement certains secteurs à enjeux proposés pourront être retenus pour faire partie du programme Quartiers métropolitains d'innovation. Les communes candidates sont à ce titre invitées à **indiquer l'ordre de priorité des secteurs à enjeux** qu'elles auront proposés.

Tout au long de la démarche, la **Métropole du Grand Paris** et **Paris&Co** s'engagent à accompagner, pendant deux ans, les communes retenues en jouant un rôle de référent pour faciliter les échanges entre les parties prenantes et en accompagnant les expérimentateurs et les communes dans le déploiement et l'évaluation de leur projet.

Un groupement de partenaires public-privé sera également associé au programme. Soutiens du programme, ces acteurs participent à son financement et sont impliqués dans la sélection

et le suivi des expérimentations. Ils peuvent également être amenés à accueillir des solutions expérimentales sur leur patrimoine et/ou accompagner des expérimentations dans leur déploiement. En fonction de leurs secteurs d'intérêt et des thématiques prioritaires des communes, ces acteurs pourront également proposer de mener à bien une expérimentation de leur choix, en complément des solutions déployées sur les quartiers d'innovation.

2. Quels sont les bénéfices pour ma commune d'intégrer le programme Quartiers métropolitains d'innovation ?

En intégrant le programme Quartiers métropolitains d'innovations, **la commune bénéficie de l'accueil sur son territoire de solutions innovantes, répondant à des problématiques identifiées et proposant des services concrets novateurs pour les citoyens.**

La commune lauréate profitera **d'un accompagnement gratuit, sur site, par un chef de projet Paris&Co** garantissant un processus sécurisé et assurant la **montée en compétences des agents de la commune en matière d'innovation.**

En participant au programme, **la commune intègre un réseau d'innovation reconnu** au niveau national et international lui offrant une visibilité forte et qui contribue à son attractivité.

A noter, que les candidats qui n'auraient pas été retenus pourront, par ailleurs, bénéficier d'un accompagnement en formation de leur équipe sur les thématiques et les méthodologies d'innovation, dispensées dans leurs locaux par Paris&Co. Ils pourront ainsi engager un travail de maturation de leur projet de quartier d'innovation en vue d'une nouvelle candidature au dispositif lorsqu'il sera renouvelé et étendu, le cas échéant.

3. A quoi s'engage ma commune ?

Les communes sélectionnées s'engagent dans un processus de deux ans (dépôt de candidature, sélections des projets, déploiement des solutions, journées de formation, etc.) et sont tenues de faciliter la bonne exécution des projets d'expérimentation, notamment :

- **En participant à l'élaboration d'un diagnostic de leurs secteurs à enjeux**, piloté par Paris&Co en collaboration avec l'Institut Paris Région, afin de préciser les défis des lieux d'expérimentation proposés ;
- **En mettant à disposition les ressources de leur territoire nécessaires à l'élaboration de ce diagnostic et la mise en place des expérimentations** (par ex. mise à disposition d'espace public, mobilisation des services techniques, mobilisation d'acteurs partenaires de la commune, mobilisation d'habitants et acteurs locaux sur des temps forts, etc.) ;
- **En participant au pilotage et au suivi des projets** (participation à la sélection des projets, etc.) ;
- **En désignant au moins un élu et un agent référent** pour suivre la bonne exécution du projet et apporter une vision stratégique du territoire et valoriser les expérimentations mises en place ;
- **En partageant le fruit des expérimentations** aux parties prenantes du programme afin de permettre la mutualisation des connaissances au sein du réseau ;
- **En mettant en place des actions de communication à destination de leurs concitoyens** afin d'expliquer la démarche et les sensibiliser aux actions en faveur de la transition.

4. Déroulé du programme

1^{ère} phase : Sélection des communes lauréates à l'Appel à Manifestation

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert le 23 octobre 2023. Les communes auront alors 12 semaines pour candidater. Les communes lauréates seront annoncées en février 2024.

Cette nouvelle promotion sera composée d'**un maximum de 4 communes lauréates**. Le nombre de lauréats effectif pourra être inférieur en fonction de la décision prise par le jury de sélection.

Plusieurs webinaires explicatifs détaillant les enjeux du programme seront programmés au cours des mois de novembre et décembre 2023. Par ailleurs, toute commune souhaitant candidater pourra bénéficier d'un rendez-vous qualifié avec les équipes de Paris&Co et de la Métropole du Grand Paris, qui pourront la conseiller dans l'identification de ses secteurs à enjeux et des thématiques à cibler lors de la constitution de son dossier.

2^{ème} phase : Lancement du programme dans la commune

Peu après l'annonce des communes lauréates du programme, chaque commune devra **organiser une réunion de lancement en présence du Maire, des élus et agents concernés et des partenaires du programme**. Cette réunion aura pour objectif de revenir sur le calendrier du programme sur le territoire, les enjeux clés mis en avant par la commune dans sa candidature et les engagements respectifs de chacun.

Cette réunion se tiendra sur une demi-journée (matinée de préférence) et sera suivie d'une marche exploratoire sur le ou les secteurs à enjeux identifiés dans le but d'affiner la connaissance du territoire et effectuer un premier repérage des sites pertinents pour l'accueil d'expérimentations.

Estimation des ressources de la commune mobilisées sur la phase :

Au total :

- 1/2 journée pour le Maire, les élus concernés et les membres du cabinet (si pertinent)
- 3 jours pour un agent

3^{ème} phase : Diagnostic du territoire

Parmi les secteurs à enjeux proposés par la commune, **seul 1 secteur prioritaire sera retenu pour faire partie du programme**. En collaboration avec Paris&Co et l'Institut Paris Région, un **diagnostic des caractéristiques de ce quartier d'innovation** permettra de mieux appréhender les zones à enjeux. Ce diagnostic sera mené à la suite de l'annonce des communes lauréates du programme, entre février et avril 2024. Il comprendra :

- Plusieurs entretiens semi-directifs avec les services de la commune en lien avec les thématiques prioritaires identifiées ;
- L'organisation d'une "marche sensible" pilotée par l'Institut Paris Région sur le futur quartier d'innovation, en présence des parties prenantes du territoire (agents de la commune, habitants, commerçants, etc.).

Estimation des ressources de la commune mobilisées sur la phase :

Au total :

- 1 jour pour un membre du cabinet
- 4 jours pour un agent

4^{ème} phase : Sélection des expérimentateurs

Le processus de sélection des expérimentateurs aura lieu **entre Avril et Mai 2023**

Paris&Co réalisera une pré-sélection des expérimentateurs, notamment sur la base des critères suivants :

- Pertinence de la solution au regard des lieux d'expérimentation retenus ;
- La pertinence de la démarche expérimentale pour le développement du projet ;
- La faisabilité technique, humaine, administrative et financière (capacité à conduire une expérimentation de plusieurs mois...) ;
- La crédibilité du modèle économique de la solution à terme ;
- La complémentarité et la solidité de l'équipe proposée ;
- Les impacts environnementaux, sociaux et locaux positifs potentiels.

Les expérimentateurs présélectionnés seront soumis à un **comité de lecture** composé de représentants des communes lauréates du programme, de la Métropole du Grand Paris et du groupement de partenaires associés à la démarche. A l'issue de ce comité de lecture, les expérimentateurs retenus sera ensuite auditionnée par le jury.

Estimation des ressources de la commune mobilisées sur la phase :

Au total :

- 6,5 jours pour un membre du cabinet dont 3 jours d'audition des candidats expérimentateurs
- 4 jours pour un agent

5^{ème} phase : Déploiement des solutions

Le déploiement des solutions s'échelonnera entre à partir de septembre 2024 en fonction de leur maturité.

Tout au long de cette phase, un chef de projet de Paris&Co sera mobilisé pour organiser la mise en place des solutions et faire le lien entre la commune, les partenaires et les expérimentateurs.

De leur côté, les communes seront amenées à mobiliser leurs services pour faciliter le déploiement des expérimentations et seront conviées à des opérations de communication autour de leur lancement. Les communes participeront notamment à un comité technique mensuel, organisé par les équipes de Paris&Co et de la Métropole du Grand Paris.

En parallèle du déploiement des expérimentations, chaque commune sera amenée à organiser une réunion de la Communauté des Expérimentateurs sur son territoire. Ce temps fort collectif rassemblant l'ensemble des partenaires du programme, les communes et les expérimentateurs, sera l'occasion de faire découvrir aux autres participants son quartier d'innovation, certaines des expérimentations déployées et de procéder à un retour d'expérience collectif.

Estimation des ressources de la commune mobilisées sur la phase :

Au total :

- 4 jours pour un élu
- 15 jours pour un membre du cabinet dont 18 Cotech d'une heure, 2 Costrat et 4 journées d'inspirations avec l'ensemble de l'écosystème du programme
- 20 jours pour un agent dont 18 Cotech d'une heure et 4 journées d'inspirations avec l'ensemble de l'écosystème du programme
- 18 jours pour la direction de la communication (coordination mensuelle)

6^{ème} phase : Évaluation des projets et du programme

L'évaluation des solutions expérimentées et la valorisation des résultats permettra d'apporter une réflexion sur le changement d'échelles des solutions retenues.

Les communes disposeront de l'ensemble des résultats des expérimentations lors d'une séance de restitution où seront invités les expérimentateurs, les communes et les partenaires du programme. Un livrable sera remis à l'ensemble des parties prenantes du programme. La commune pourra être amenée à relire la publication et y contribuer via des interviews ou un édito.

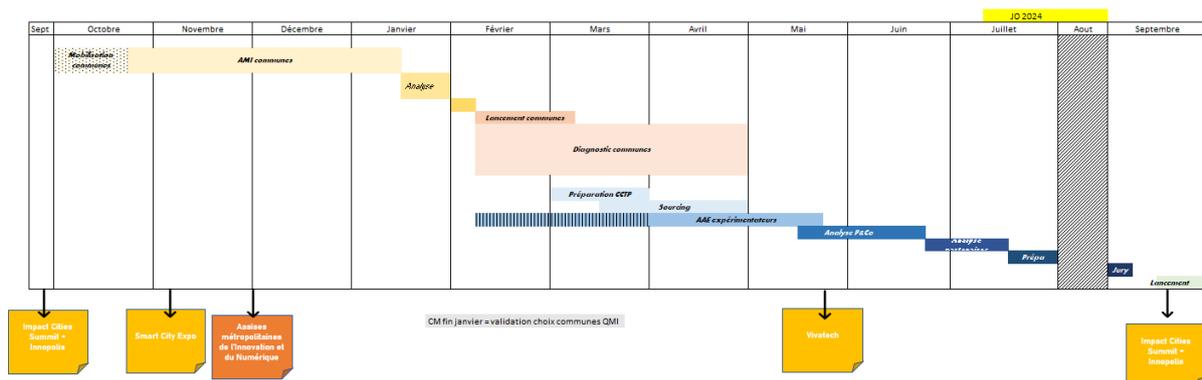
Enfin, Paris&Co et la MGP souhaitent engager une évaluation du programme Quartiers métropolitains d'innovation. Les communes participeront pleinement à cette phase en apportant leur retour sur la pertinence du dispositif. Elles pourront par exemple être conviées à témoigner de leur expérience auprès d'autres communes.

Estimation des ressources de la commune mobilisées sur la phase :

Au total :

- 0,5 jour pour un élu
- 1,5 jours pour un membre du cabinet
- 1,5 jours pour un agent
- 0,5 jour pour la direction de la communication

Calendrier prévisionnel du programme « Quartiers métropolitains d'innovations »



5. Modalités de candidature

Le projet doit être porté par une commune de la Métropole du Grand Paris.

Pour candidater, les communes doivent remplir un formulaire disponible sur la plateforme Agorize mis en ligne en octobre 2023.

Elles devront notamment fournir :

- Une fiche d'identité de chaque secteur à enjeux, dont le modèle est téléchargeable sur la plateforme ;
- La lettre d'engagement du Maire faisant état de la candidature de la commune à l'appel à manifestation d'intérêt ;
- Documents permettant de mettre en avant le soutien des partenaires locaux (Etablissement Public Territorial, commune voisine, bailleur social, associations, entreprises implantées sur le territoire, ...)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **12 janvier minuit** .

6. Critères de sélection

Les candidatures des communes seront étudiées sur la base des critères suivants :

- La diversité et la pertinence des secteurs à enjeux proposés comme territoire d'expérimentation ;
- La capacité à mobiliser des espaces de la commune afin de faciliter le déploiement des solutions ;
- La disponibilité des équipes de la commune nécessaire à la bonne exécution du projet ;
- La variété des partenaires locaux proposés par la commune qui soutiennent la démarche.

7. Processus de sélection des communes

Les dossiers reçus seront évalués par un comité d'examen composé des personnes suivantes :

- Le Président de la Métropole du Grand Paris ;
- Le Vice-Président délégué à la Communication et à l'Innovation Numérique ;
- Le Président de Paris & Co ou son représentant ;
- Le Directeur Général de Choose Paris Region ou son représentant ;
- Le Directeur Régional Ile-de-France de la Banque des Territoires ou son représentant ;
- Un représentant de chacun des groupes politiques constituées au sein de l'assemblée délibérante métropolitaine.

Une analyse technique des dossiers sera établie au préalable par Paris&Co avec la possibilité d'un entretien avec les différents candidats.

Le comité d'examen est présidé par le Président de la Métropole du Grand Paris qui peut déléguer sa présidence. Le choix des Quartiers métropolitains d'innovation par le Comité d'examen se basera sur les critères exprimés précédemment et veillera à répondre à un objectif de diversité des zones à enjeux retenues, afin d'enrichir au maximum les retours d'expérience sur le déploiement de l'expérimentation.

8. Contacts et webinaire de présentation

La Métropole du Grand Paris et Paris&Co mettent en place une assistance spécifique pendant toute la durée de la phase de candidature.

Toute demande de renseignement sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peut être transmise directement via la plateforme de candidature Agorize à partir de sa mise en ligne, une messagerie et un tchat sont accessibles à partir de votre profil. N'hésitez pas à poser vos questions ou demander des conseils sur la rédaction de votre dossier depuis cette plateforme.

En cas de difficulté de connexion, vous pouvez adresser vos questions aux contacts suivants :
inno-num@metropolegrandparis.fr pour la Métropole du Grand Paris
celine.steiger@parisandco.com pour Paris&Co.